

# ARBITRAGE



## COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

### Réunion du Mardi 09 Mai 2023

**Présents** : M. SMITH John Président, Mme ROSIC Valérie. MM. MICHEL Claude,

**Excusés** : Mmes CHAZAL Stéphanie, MANCINI Angélique MM. AJJANI Hicham, SPADAFORA Christopher, MARTINEZ Vincent, VAN MEEL Alan, DONADIO Julien, AJJANI Rachid, VOLPILHAC Pascal

**Absents non excusés** : M. BENALI Imran convoqué officiellement


## INFORMATIONS AUX ARBITRES


Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**. Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

Mesdames et Messieurs, quand vous envoyez des fiches de frais pour vos remboursements, veuillez bien préciser qui vous doit une indemnité et qui vous a réglé et pourquoi vous n'avez pas été réglé, nous ne pouvons pas deviner et donc valider cette demande merci.

 [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

[grandvaucluse.fff.fr](http://grandvaucluse.fff.fr)

## CORRESPONDANCES

### CLUBS

**ETOILE D'AUBUNE** : reçu vos félicitations et transmis à Messieurs Nicolas Constantin, Mohamed Ikan et Ivan Rosic.

**AVIGNON CFC** : reçu votre courrier

**CAUMONT FC** : noté les absences des deux arbitres.

**M. OUAHNICH RICHARD** : la réponse à votre question est négative.

**LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI**

### ARBITRES

**M. EL HASSOUNI Nordine** veuillez nous préciser qui vous doit quoi.

**M. LABIDI Rached** veuillez nous préciser qui vous doit quoi.

**M. AGBI Aziz** veuillez nous préciser qui vous doit quoi.

**M. BOUAITA Samir** noté votre absence le 18 mai 2023.

**M. CONSTANTIN Nicolas** noté et transmis votre rapport sur les propos injurieux sur les réseaux sociaux.

**M. BENDKHIS Amin** noté et transmis votre rapport à la commission de discipline.

**M. RAHIMI Mohamed** noté vos précisions, je vous rappelle que les indemnités lors des matchs de coupe pour l'arbitre central doivent être réglé par l'équipe recevante et les assistants moitié moitié par les deux équipes.

**M. AUBERT Adrien** il faut contacter le service informatique de la Ligue.

**M. ESSADIKI Youssef** reçu votre courrier.

**M. CHATI Samir** reçu votre justificatif.

**M. FATNASSI Balir** reçu votre courrier ce n'est pas la commission qui gère ce tournoi.

**M. DE CASTRO Loic** reçu votre courrier la commission vous souhaite un bon rétablissement

**M. BEN MALLEM Abdelatif** nous attendons votre justificatif d'absence de dimanche 7 mai 2023.

**MM. BOUBKARI Abid, AOULAD AHMED Yassin, TAHRI Salim, DAHBI Sofian, MOUSSA Houmadi** bien reçu vos notes de frais.

### INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.  
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE  
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

**LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS**

### TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreplements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

**Contreplement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55**



---

## Réunion du Mardi 02 Mai 2023

---

**Présents** : M. SMITH John Président, Mme ROSIC Valérie. MM. MICHEL Claude, VAN MEEL Alan, DONADIO Julien, AJJANI Rachid, VOLPILHAC Pascal

**Excusés** : Mmes CHAZAL Stéphanie, MANCINI Angélique MM. AJJANI Hicham, SPADAFORA Christopher, MARTINEZ Vincent,

**Assistés** : M. CONSTANTIN Nicolas

---

### INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**. Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

Mesdames et Messieurs, quand vous envoyez des fiches de frais pour vos remboursements, veuillez bien préciser qui vous doit une indemnité et qui vous a réglé et pourquoi vous n'avez pas été réglé, nous ne pouvons pas deviner et donc valider cette demande merci.

### CORRESPONDANCES

#### CLUBS

**AS SAHUNE** : nous transmettons vos remerciements à Monsieur Dhem Othmane

**STADE MAILLANAIS** : nous transmettons vos compliments à Messieurs RAHIH et BENMOUFFOK

**US PLANAISE** : reçu votre demande d'arbitre, dans la mesure du possible.

**LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI**

#### ARBITRES

**M. TAHRI Salim** reçu votre candidature Ligue, une réponse vous sera faite lors du stage de rentrée.

**M. HASSNAOUI Adil** reçu votre courrier, bonne fin de rétablissement et bonne chance pour vos examens, en ce qui concerne vos indisponibilités, passez par MyFFF.

**M. HOUMADI Moussa** noté votre désignation à la Ligue.

**M. NIVET Arnaud** noté vos remerciements pour votre désignation.

**M. OUADI Garchi** noté vos excuses pour l'envoi tardif de votre rapport.

**M. MERZOUG Sofiane** noté votre motif d'absence à votre match.

**M. HOORNAERT Lucas** reçu votre candidature Ligue, une réponse vous sera faite lors du stage de rentrée.

**M. DE CASTRO Loic** noté et transmis votre courrier à la commission des championnats.

**M. SPADAFORA Christopher** noté votre arrêt la saison prochaine, la commission vous remercie de tout le travail que vous avait effectué et vous souhaite le meilleur pour vos prochaines échéances.

### INDISPONIBLES



**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.  
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE  
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

**LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS**

## **TELEPHONE CONTRAIREMENTS**

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreirements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

**Contreirement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55**

